

DEPARTEMENT
DES
YVELINES

MAIRIE D'EVECQUEMONT

N° 05/24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

SEANCE ORDINAIRE du 27 janvier 2024

Demande de subvention à
la Région IDF :
d'achat de bacs en bois
pour planter des fleurs
mellifères

L'an deux mille vingt-quatre, le samedi 27 janvier à 10h00, le Conseil Municipal d'EVECQUEMONT, légalement convoqué en date du mardi 23 janvier, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christophe NICOLAS, Maire. Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1984, la séance a été publique.

Etaient présents : Mme B.ASSAUD, Mme N.LARRIVE, M. JC.BARRAS,
Maires adjoints

Membres en exercice :

M. T.ANDRO, Mme S.BELLARD FARRELL, M. V.BRACQUART,
Mme E.BRAY, Mme S.CORNU, Mme C.CAUBET, M.FURNAL,
M. L.HABIB DAHOU, Mme C.JEAN ANGELE, Conseillers

15

Absent : M. T.LADREYT a donné pouvoir à Mme S.CORNU
M. N.HERNANDEZ a donné pouvoir à Mme B.ASSAUD

Présents :

Madame E.BRAY est élue secrétaire de séance.

13

VU le Code général des collectivités territoriales,

Votants :

Afin de fleurir le village, favoriser la pollinisation et apporter aux abeilles de la matière première, Monsieur le Maire propose au conseil d'installer dans les rues du village des bacs en bois pour y planter des fleurs mellifères ;

15

Il est demandé au conseil de se prononcer sur l'engagement **d'achat de bacs en bois pour planter des fleurs mellifères dans les rues du village** et d'autoriser le Maire à faire une demande de subvention auprès de la Région Ile de France (budget participatif) pour la réalisation de ce projet qui peut être subventionné à hauteur de 10 000.00 €, pour un montant de dépenses, n'excédant pas pour ce poste 14 300.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité** :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région Ile de France une subvention et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération susnommée : **Achat de bacs en bois pour planter des fleurs mellifères dans les rues du village.**
- **Dit** que la dépense sera inscrite au budget communal 2024.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère exécutoire
de cet acte pour son affichage et sa
transmission à la Préfecture de
Versailles

Christophe NICOLAS
Maire d'Evecquemont

